



Délibération 26_07_02_CA_037

Séance du 2 juillet 2026

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

aide exceptionnelle carburant

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 2 juillet 2026 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu le décret n° 2026-333 du 30 avril 2026 relatif à la création, aux conditions et aux modalités de versement d'une indemnité carburant;

Vu la circulaire NOR CPPF2611881C du 5 mai 2026 relative à l'adaptation des modalités de travail et de déplacement professionnels des agents de l'Etat dans le contexte de hausse du coût des carburants;

Le conseil d'administration examine une aide exceptionnelle de 75 € aux agents qui remplissent le cumul des critères suivants :

- N'émergeant pas aux dispositifs de forfait mobilité durable de télétravail, d'accès aux bornes électriques ou de participation aux abonnements transport
- Ayant une rémunération inférieure à 2500€ mensuelle brut.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration à l'unanimité,

Adopte l'aide exceptionnelle carburant de 75 euros.

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes,